

**LA GAZA A RONCO.** — Les actionnaires de la Société anonyme du gaz de cette localité, se sont réunis en assemblée générale, le 31 octobre dernier.

Cette réunion avait pour but la discussion de différentes clauses de l'association et la nomination du conseil d'administration.

M. Edouard Desurmont, propriétaire, président, ayant pour assesseurs, MM. Désiré Leurent et Desurmont-Dumortier.

Le conseil d'administration a été formé de la manière suivante :

M. Désiré Leurent, négociant, à Tourcoing, membre du tribunal de commerce.

M. Desurmont-Dumortier, propriétaire, à Roubaix.

M. Hasebroeck, ancien notaire, propriétaire, à Tourcoing.

M. Gaspard Desurmont, Desurmont, conseiller général, propriétaire, à Tournai.

M. Du Rieux, ingénieur-civil, à Lille.

On a nommé commissaire pour la 1<sup>re</sup> année, M. Désiré Delahousse, tailleur, à Roubaix.

**L'avis.** — Il existe à Hulloch, canton de Lens, un vieillard encore bien portant, qui a atteint, samedi, 1er novembre, sa centième année.

Il est né à Hulloch, le 1er novembre 1797. Il a été soldat sous la première République. Il est médaillé de Saint-Hélène.

On ne lui donnerait pas plus de soixante-cinq ans.

Tout l'hiver dernier, il habitait encore seul une petite maison d'Hulloch, aujourd'hui, il demeure avec son fils à l'auberge du *Tourne Bride* sur la route de Lens à La Bassée. On le nomme Aimable-Joseph Houzot.

**FOURMIES.** — Le nommé Flament, facteur à Fourmies, pour la section des Noires Terres, avait trouvé plus expéditif de ne pas distribuer les lettres, qu'il était chargé, à la suite d'une altercation avec un voisin, qui lui réclamait une dette, des feuilles lentes faites dans le fumier de la maison et l'on y découvrait des correspondances que Flament y avait enfouies.

Le receveur de la poste, qui surveillait déjà depuis quelque temps son subordonné, accourut aussitôt et fit prévenir le parquet qui descendit à Fourmies samedi après-midi, et fit immédiatement arrêter Flament.

L'instruction se poursuit.

**MAUBEUGE.** — Les travaux du chemin de fer de Maubeuge à Fourmies sont bientôt mis à exécution. Les difficultés soulevées par le ministère de la guerre dans l'intérêt de la défense nationale, sont en grande partie aplanies et l'étude de la variante d'Ilestrud est poussée avec la plus grande activité et pourra être terminée d'ici une quinzaine de jours. D'autres part, d'importantes acquisitions de terrain vont avoir lieu, par voie amiable, et tout fait espérer que les travaux de terrassement seront commencés au printemps prochain.

**BOULOGNE-SUR-MER.** — Les vents du Nord O., qui sévissent sur nos côtes chaque année à pareille époque, régnent ici depuis quelques jours et ont malheureusement déjà produit de nombreux effets.

Hier, vers deux heures du matin, un des hommes qui montaient le bateau de pêche n° 1266 de notre port a été lancé à la mer par une lame énorme qui a failli engloutir l'équipage tout entier.

L'infortuné qui a ainsi trouvé la mort sous les yeux de ses camarades, qui ne pouvaient être que les spectateurs impuissants de cette scène terrible, est marié et père de deux enfants.

**VALENCIENNES.** — On nous écrit d'une ville de l'arrondissement de Valenciennes, que ces jours derniers, un jeune homme âgé d'environ 16 ans, arriva à Valenciennes, et se présentait devant un officier d'ordonnance, avec ce dernier un engagement volontaire. L'officier, surpris de cette demande, envoya son interlocuteur au bureau de l'intendance.

Quelques jours après, comme les officiers revenaient ensemble de déjeuner, le même jeune homme se représenta devant l'officier en question et lui réitéra sa demande, ce à quoi ce dernier répondit brusquement en lui demandant son nom. « Mon nom, dit l'adolescent, j'attends, Monsieur, que vous m'en donniez un. »

L'officier resta bouche bée, se demandant si l'enfant n'était pas fou. Mais le jeune homme lui dit : « Vous souvenez-vous, Monsieur, de Lille ?... que vous avez séduit autrefois ? Vous avez son fils devant vous. »

L'officier comprit et agit en conséquence, ayant sollicité son changement, il s'éloigna quelque temps après, avec son fils dont il a été retrouver la mère pour implorer son pardon.

On assure, d'après notre correspondant, qu'un prochain mariage permettra au jeune homme de porter le nom de son père.

**Etat-Civil de Roubaix.**

**DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 3 NOVEMBRE.**

Rosa Bena, rue des Charpentiers, — Hélène Despreux, rue de la Fosse, — Marie-Dominique, rue de la Fosse, — Antoine Vanvooren, chemin des Couteaux, Elise Delcroix, rue du Moulin, 73, — Marie Sagniers, rue du Pâté, — Joseph Despreux, rue de la Fosse, — Marie-Louise, rue de Lille, 122, — Henri Dupont, rue de l'Avocat, 36, — Victor Bulté, rue de Lannoy, 226, — Catherine Hevilly, rue de la Barbe d'Or, 3, — Charles Wasdack, rue de Naples, — Edouard Lambert, rue de Toulouse, cour Thérin, 22.

**DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 3 NOVEMBRE.**

Jean Lesage, 74 ans, à l'Hospice, — Benoît Delport, 59 ans, pécheur, rue d'Illem, 3, cité Loidan, — Auguste Leocq, 35 ans, rue du Vivier, — Henri Locux, 2 ans, rue de l'Avocat, 36, — Victor Bulté, rue de Lannoy, 226, — Catherine Hevilly, rue de la Barbe d'Or, 3, — Charles Wasdack, rue de Naples, — Edouard Lambert, rue de Toulouse, cour Thérin, 22.

**MARIAGES DU 3 NOVEMBRE.** — Charles Vandenhoeck, 38 ans, tisserand, et Louise Brandt, 34 ans, soignesse, — Vital Pauvel, 21 ans, mouleur, et Marie Balcaen, 21 ans, tisserande.

**Etat-Civil de Wattrelos.**

**DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 30 OCTOBRE.**

Adèle Douteleuingne, Saint-Lévin.

De 27 octobre. — Victor-François Leleueq, Bailleurie, — Léonie Destandier, Grenitère, — Zoé-Marie Crislian, Barle, — Louis-Joseph Lagache, Bas Chemin.

**DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 OCTOBRE.**

Jean-Baptiste Bottemmeux, 84 ans et 6 mois, tisserand, Bas Chemin.

De 31 octobre. — Barbe-Thérèse Sandraps, 65 ans et 9 mois, ménagère, Saint-Lévin.

**MARIAGES DU 27 OCTOBRE.** — Louis Dooms, 22 ans, tisserand, et Céline Strubbe, 49 ans, tisserande.

De 28 octobre. — Camille-Joseph Delobelle, 36 ans, bûcheron, et Marie-Louise Dedyver, 22 ans, sans profession.

**PUBLICATIONS DE MARIAGES.** — Louis-Joseph Delberghe, 31 ans, cultivateur, et Céline-Rosalie Legendre, 27 ans, cultivatrice.

Jules-Henri Pelassier, 36 ans, entrepreneur de bâtiments, et Julie-Joseph Ferry, 18 ans, sans profession.

**Etat-Civil de Tourcoing.**

**DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 30 OCTOBRE.**

Justine Provost, rue Boquet, — Jean Defonsoy, rue de la Fosse, — Alphonse Derroux, grand Plaza.

**Déces.** — Auguste Deschamps, Brun Pilsa, — Adria Delays, grand Plaza.

Jeanne Botche, Issue Thaan, — Marguerite Verhelst, rue St. Pierre, — Albert Lenseigne, Grand Plaza.

De 27 octobre. — Arthur Dujardin, Croix-Rouge, — Gabrielle Deheule, chemin des Mottes, — Georges Gales, rue Cinq-Voies, — Clément Vermande, rue de la Fosse, — Eugène Beulle, rue du Sentier, — Céline Dufraesne, rue Bouchart.

**DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 30 OCTOBRE.**

Caroline Giorieux, 79 ans et 8 mois, rue de Camille, — Marie D'haliaï, 1 mois et 13 jours, chemin des Carliers, — Apolline Stien, 61 ans, épouse de Anibia Hanoer, rue Lamière, — Charles Leleueq, 33 ans et 6 mois, époux de Y. Nollet, hôpital civil, — Jean-Baptiste Drobier, 62 ans et 3 mois, veuf de Marie Six, rue Haze, — Valentin Desaulx, 58 ans et 9 mois, époux de Marie Delberghe, route de Roncu, — Julia Bodin, 16 ans et 6 mois, époux de Louis Bochart, rue de la Fosse, — Louis Bochart, 48 ans et 2 mois, sans profession, Epinette, — Henriette Lemaire, 51 ans et 5 mois, sans profession, épouse de Alexis Decroix, à Roubaix, — Léon Earillon, 6 ans et 4 ans, Maisoncelle.

De 3 novembre. — Henriette Durieux, 47 ans et 1 mois, épouse de Gustave Vanweper, Contour de l'Abattoir, — Louis Delcambre, 63 ans et 6 mois, époux de Sylvie Dubot, rue de l'Arrière, — Angèle Dame, — Mercredi, 39 ans, veuve de N. D. des Anges, — Julia Deckmyn, 3 ans et 4 mois, rue du Dragon.

**Convois funéraires & Obits.**

Les amis et connaissances de la famille MICHENS, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de s'inscrire au domicile funéraire, 16 rue de la Fosse, le 3 novembre 1879, à l'âge de 21 ans, sorti de la vie civile le 29 octobre 1879, en tant que jeune homme en tenue, et bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 4 courant, à neuf heures, en l'église de Croix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, estan de l'Arbaie, à Croix.

L'OBIT sera chanté le lundi 1er décembre, à huit heures en la même église.

La famille DUPRE-DUPONCIEL veut prie d'assister aux OBITS qui seront célébrés pour le repos de l'âme de Monsieur Dominique DUPRE, décédé à Roubaix, le 22 octobre 1879. Faisant l'obit, Mercredi 3 novembre, à 7 heures. Obit de la Confrérie de Dame-des-Sept-Douleurs, — à 7 heures et demi. Obit de la Confrérie des Tressés, — Samedi 5 novembre, à 7 heures. Obit de la Confrérie du Rosaire.

Paroisse Saint-Martin. — Jeudi 6 novembre, à 8 heures. Obit de la Confrérie du Sacre-Cœur.

Chapelle des Carmélites. — Lundi 10 novembre, à 8 heures. Obit de la Confrérie du Sacre-Cœur.

Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 5 novembre 1879, à huit heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis MADDES, décédé le 29 octobre 1879, dans sa sixième-quinzième année. Les personnes, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 6 novembre 1879, à dix heures, pour le repos des âmes de Monsieur Mathon, décédé le 29 octobre 1879, dans sa sixième-quinzième année. Les personnes, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

**FAITS DIVERS.**

— Depuis deux mois, il a été trouvé, sur le territoire de Boulogne-la-Grasse, une grande quantité de pointes de fleches en silex (des centaines), des pointes en bisulphure de fer, des machettes, des haches, des couteaux, des systèmes de batteries, des couteaux, des grattoirs, des pierres de fronde, etc. Tout cela a été découvert dans un bois défriché appartenant à M. Fasquel. Les personnes, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

— Hier, deux heures du matin, un des hommes qui montaient le bateau de pêche n° 1266 de notre port a été lancé à la mer par une lame énorme qui a failli engloutir l'équipage tout entier.

L'infortuné qui a ainsi trouvé la mort sous les yeux de ses camarades, qui ne pouvaient être que les spectateurs impuissants de cette scène terrible, est marié et père de deux enfants.

**VALENCIENNES.** — On nous écrit d'une ville de l'arrondissement de Valenciennes, que ces jours derniers, un jeune homme âgé d'environ 16 ans, arriva à Valenciennes, et se présentait devant un officier d'ordonnance, avec ce dernier un engagement volontaire. L'officier, surpris de cette demande, envoya son interlocuteur au bureau de l'intendance.

Quelques jours après, comme les officiers revenaient ensemble de déjeuner, le même jeune homme se représenta devant l'officier en question et lui réitéra sa demande, ce à quoi ce dernier répondit brusquement en lui demandant son nom. « Mon nom, dit l'adolescent, j'attends, Monsieur, que vous m'en donniez un. »

L'officier resta bouche bée, se demandant si l'enfant n'était pas fou. Mais le jeune homme lui dit : « Vous souvenez-vous, Monsieur, de Lille ?... que vous avez séduit autrefois ? Vous avez son fils devant vous. »

L'officier comprit et agit en conséquence, ayant sollicité son changement, il s'éloigna quelque temps après, avec son fils dont il a été retrouver la mère pour implorer son pardon.

On assure, d'après notre correspondant, qu'un prochain mariage permettra au jeune homme de porter le nom de son père.

**NOUVELLES DU MATIN.**

Le Palais-Bourbon.

Paris, 3 novembre 8 h. soir.

Aujourd'hui à une heure a été la prise de possession officielle des locaux du Palais-Bourbon par M. Gambetta, le bureau de la Chambre et plusieurs députés.

L'obsèque de M. Valentin.

Les obsèques de M. Valentin sénateur du Rhône ont eu lieu aujourd'hui.

Tous les sénateurs et députés présents à Paris y assistaient.

On y remarquait le préfet de la Seine, le préfet de police, M. Lepère, Leroy, Ferry, Tirard, plusieurs sous-secrétaires d'état, M. Martel président du Sénat.

M. Jules Grévy y était représenté par un officier d'ordonnance.

La ville de Strasbourg avait envoyé trois couronnes dont une dédiée à son dernier préfet français.

La Patrie annonce que la Guyane va recevoir un gouverneur civil.

Londres, 3 novembre soir.

On confirme que l'Angleterre insiste à Constantinople pour obtenir des réformes, mais qu'il n'est nullement question de destituer le sultan et de lui mettre un successeur sous la tutelle européenne.

Londres, 3 novembre.

La Chambre de Commerce de Manchester a adopté à l'unanimité une résolution déclarant que les principes de paix, d'économie, de liberté d'échange sont les seuls moyens pour maintenir et élever la puissance de l'Angleterre.

**NOUVELLES DU SOIR.**

Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui:

Décret portant nomination du préfet du département de l'Aisne.

Successions en déshérence.

**Informations.**

Le conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur s'est réuni hier, lundi, sous la présidence du grand-chancelier, M. le général Vinoy, pour donner son avis sur la question de la réintégration des amnistiés dévotés.

La question a été résolue négativement.

Le conseil a émis l'avis, que si la qualité de citoyen était rendue de plein droit aux amnistiés, il ne pourrait en être de même de leur qualité de légionnaires, et qu'en conséquence, il convenait de statuer, après examen du dossier de chacun, s'il y a lieu ou non de prononcer des réintégrations individuelles comme suite à cette décision.

Le conseil a examiné chacun des vingt-et-un dossiers au sujet desquels M. le président de la République, grand-maître de l'Ordre, lui demandait son avis.

Le conseil a décidé qu'il lui paraissait n'y avoir lieu de prononcer qu'une seule réintégration.

M. le grand-chancelier Vinoy a transmis hier soir cet avis du conseil au président de la République.

La Paix croit savoir que malgré la note publiée par plusieurs journaux à propos de Mgr Barbier de Montault, rien n'est encore décidé relativement au sésueur de Mgr de Bourges, d'Auvergne, au siège archiepiscopal de Bourges. La question sera probablement examinée de nouveau ce matin, dans le conseil des ministres qui doit avoir lieu à Elysee.

La République française estime que la formation d'un parti conservateur républicain, si on le tente en ce moment, ventera inutilement; aucune des questions agitées de la réforme et la situation générale ne sont plus des questions de principes. Si nous amis de l'école gauche ajoutent ce journal, il doit pas encore constituer un parti conservateur.

distinct, qu'ils restent auprès de nous avec leur esprit conservateur; en se mêlant au notre, cet esprit pourra rendre encore des services à la République, et nous ne serions pas surpris, d'autre part, que la prolongation de leur alliance avec les progressistes leur fût personnellement avantageuse, mais leur qu'ils aspirent à jouer est beau assurément; mais, difficile surtout, il est en France tout nouveau. Sont-ils sûrs de posséder des maintenan toutes les qualités nécessaires pour le créer ?

On s'est un peu trop pressé, remarque le Voltaire en annonçant que les ministres de la guerre et de la marine étaient d'accord pour une modification complète de l'organisation des troupes de la marine. Les quatre régiments d'infanterie et le régiment d'artillerie qui constituent ces troupes le peuvent entrer dans la composition de l'armée de terre qu'en vertu d'une loi. Or, avant de voter celle-ci, il faudrait l'abandonner à celle qui concerne le recrutement des milices coloniales, et cette dernière n'est encore qu'à l'état de projet.

Le Parlement annonce que M. de Jacquin, contrôleur de la Banque de France est nommé secrétaire général en remplacement de M. Marsaud, mis à la retraite sur sa demande.

Le gouverneur de la Guadeloupe, M. Adrien Couturier, est actuellement en congé à Paris, et il se pourrait, assure le Voltaire, qu'il obtienne en France un poste équivalent à celui qu'il occupe dans la plantation de Saint-Pierre. Jusqu'à ce qu'il soit nommé secrétaire général de la colonie, le commandant de la colonie sera M. de Jacquin.

« Ce que les Débats demandent au gouvernement, c'est de jeter quelque lumière sur la situation par la clarté de sa politique. Le vrai parti conservateur, quelque qu'il soit, ne peut se laisser séduire par les promesses du parti radical, mais il ne se laissera pas de l'appuyer, et nous prévoyons ainsi les élections de 1881. Il importe qu'à ce moment toutes les politiques soient franchement en présence et que le pays ne puisse pas se laisser choisir entre les deux. Jusque là le gouvernement doit résister à toutes les intempérences, s'opposer à tous les excès, et dès lors il n'y a pas à se préoccuper de ce que fera le parti conservateur; son adhésion lui est acquise. »

« Le projet de loi de M. le garde des sceaux, assure le Soleil, a semé, parmi tous les magistrats, l'incuriosité et le trouble de l'esprit. Sur leur tête, sous trois formes différentes par suite, tout a été mis à la retraite, par déplacement, une véritable épine de Damocles. »

Cette situation ne pourrait se prolonger plus longtemps, sans que les magistrats et les multiples intérêts qui relèvent du domaine de la justice. Aussi est-il urgent de résoudre au plus tôt cette question de réorganisation de la magistrature que M. le Royer a si imprudemment soulevée. »

**NOUVELLES DU SOIR.**

Le Palais-Bourbon.

Paris, 3 novembre 8 h. soir.

Aujourd'hui à une heure a été la prise de possession officielle des locaux du Palais-Bourbon par M. Gambetta, le bureau de la Chambre et plusieurs députés.

L'obsèque de M. Valentin.

Les obsèques de M. Valentin sénateur du Rhône ont eu lieu aujourd'hui.

Tous les sénateurs et députés présents à Paris y assistaient.

On y remarquait le préfet de la Seine, le préfet de police, M. Lepère, Leroy, Ferry, Tirard, plusieurs sous-secrétaires d'état, M. Martel président du Sénat.

M. Jules Grévy y était représenté par un officier d'ordonnance.

La ville de Strasbourg avait envoyé trois couronnes dont une dédiée à son dernier préfet français.

La Patrie annonce que la Guyane va recevoir un gouverneur civil.

Londres, 3 novembre soir.

On confirme que l'Angleterre insiste à Constantinople pour obtenir des réformes, mais qu'il n'est nullement question de destituer le sultan et de lui mettre un successeur sous la tutelle européenne.

Londres, 3 novembre.

La Chambre de Commerce de Manchester a adopté à l'unanimité une résolution déclarant que les principes de paix, d'économie, de liberté d'échange sont les seuls moyens pour maintenir et élever la puissance de l'Angleterre.

**NOUVELLES DU MATIN.**

Le Palais-Bourbon.

Paris, 3 novembre 8 h. soir.

Aujourd'hui à une heure a été la prise de possession officielle des locaux du Palais-Bourbon par M. Gambetta, le bureau de la Chambre et plusieurs députés.

L'obsèque de M. Valentin.

Les obsèques de M. Valentin sénateur du Rhône ont eu lieu aujourd'hui.

Tous les sénateurs et députés présents à Paris y assistaient.

On y remarquait le préfet de la Seine, le préfet de police, M. Lepère, Leroy, Ferry, Tirard, plusieurs sous-secrétaires d'état, M. Martel président du Sénat.

M. Jules Grévy y était représenté par un officier d'ordonnance.

La ville de Strasbourg avait envoyé trois couronnes dont une dédiée à son dernier préfet français.

La Patrie annonce que la Guyane va recevoir un gouverneur civil.

Londres, 3 novembre soir.

On confirme que l'Angleterre insiste à Constantinople pour obtenir des réformes, mais qu'il n'est nullement question de destituer le sultan et de lui mettre un successeur sous la tutelle européenne.

Londres, 3 novembre.

La Chambre de Commerce de Manchester a adopté à l'unanimité une résolution déclarant que les principes de paix, d'économie, de liberté d'échange sont les seuls moyens pour maintenir et élever la puissance de l'Angleterre.

**NOUVELLES DU SOIR.**

Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui:

Décret portant nomination du préfet du département de l'Aisne.

Successions en déshérence.

**Informations.**

Le conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur s'est réuni hier, lundi, sous la présidence du grand-chancelier, M. le général Vinoy, pour donner son avis sur la question de la réintégration des amnistiés dévotés.

La question a été résolue négativement.

Le conseil a émis l'avis, que si la qualité de citoyen était rendue de plein droit aux amnistiés, il ne pourrait en être de même de leur qualité de légionnaires, et qu'en conséquence, il convenait de statuer, après examen du dossier de chacun, s'il y a lieu ou non de prononcer des réintégrations individuelles comme suite à cette décision.

Le conseil a examiné chacun des vingt-et-un dossiers au sujet desquels M. le président de la République, grand-maître de l'Ordre, lui demandait son avis.

Le conseil a décidé qu'il lui paraissait n'y avoir lieu de prononcer qu'une seule réintégration.

M. le grand-chancelier Vinoy a transmis hier soir cet avis du conseil au président de la République.

La Paix croit savoir que malgré la note publiée par plusieurs journaux à propos de Mgr Barbier de Montault, rien n'est encore décidé relativement au sésueur de Mgr de Bourges, d'Auvergne, au siège archiepiscopal de Bourges. La question sera probablement examinée de nouveau ce matin, dans le conseil des ministres qui doit avoir lieu à Elysee.

La République française estime que la formation d'un parti conservateur républicain, si on le tente en ce moment, ventera inutilement; aucune des questions agitées de la réforme et la situation générale ne sont plus des questions de principes. Si nous amis de l'école gauche ajoutent ce journal, il doit pas encore constituer un parti conservateur.

Angletorre

Londres, 3 novembre.

On télégraphie de Berlin au Morning Post que l'Allemagne approuve la pression exercée par l'Angleterre sur la Turquie en ce qui concerne l'exécution des réformes. Des complications étant imminentes entre la Chine et le Japon, l'Allemagne a résolu de renforcer son escadre de l'Asie orientale afin de protéger les intérêts allemands.

**Italie.**

Rome, 3 novembre, soir.

Le Roi a signé hier les décrets nommant le duc d'Aoste, inspecteur général de l'armée et le général Louis Mezzacapo commandant du 7<sup>e</sup> corps d'armée, résidant à Rome.

À la suite d'une délibération du congrès catholique de Modène, le parti catholique a signé une pétition au Parlement demandant la liberté de l'enseignement.

**Turquie.**

Constantinople, 3 novembre.

Le ministre turc résolu d'exécuter promptement toutes les réformes jugées nécessaires par le gouvernement ottoman et à l'exécution desquelles il est tenu, sous les stipulations des traités.

L'escadre autrichienne est attendue à Salonique.

**Amérique.**

New-York, 3 novembre.

Demain, fête par suite de l'élection de l'Etat de New-York.

Des avis de Panama, en date du 23 octobre, portent que tous les canonniers de l'Albatraz anglais de étrangers, pour la plupart Anglais ou Français, ont été autorisés à la souscription a été ouverte à Lima dans le but de remplacer l'Albatraz.

Une commission péruvienne est partie pour l'Europe afin d'acheter un autre cuirassé.

**DERNIERE HEURE.**

Service funèbre.

Berlin, 4 novembre.

Les résidents français à Berlin ont fait célébrer, hier, un service funèbre en mémoire des soldats français morts en captivité à Berlin.

M. Lacroz, professeur, a prononcé un discours.

Tout le personnel de l'ambassade, à l'exception de M. de Saint-Vallier, empêché par une indisposition, assistait à cette cérémonie.

**Relations Austro-Turques.**

Vienne, 4 novembre.

L'Autriche a déclaré qu'elle n'a aucune confiance dans le nouveau ministre turc. Si la Turquie veut insister sur la confiance, elle doit commencer à opérer les réformes.

**COMMERC.**

Marché de Central du 3 novembre.

Prix par hectolitre: Froment blanc, 51 30 50; Froment rouge, 50 30 30; Seigle, 45 30 30; Avoine, 42 50 30. Prix par 100 kilogrammes: Pommes de terre, 14 30 30; Pommes de terre rouges, 12 30 30; Betterave par 1/2 kil, 46 63; Caisse, par 25, 3 25 37.

Huilles, graisses et beurres.

Huile de colza, les 100 kilos, 71 30 30; Huile de lin, les 100 kilos, 65 30 30; Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., 32 30 33; Graine de lin indigène, les 100 kilos, 34 30 30; Tourteaux de lin, les 100 kilos, 23 30 30; Tourteaux de chaux, 22 30 30.

Observations: Huile de colza: Demandée. Sur les quatre derniers mois 71 fr. — Huile de lin: Très-bare. Les grains de colza: Hausse. Graine de colza: Hausse. — Tourteaux: Demandés.

Letres Mortuaires et Obits à l'imprimerie de la Gazette de Valenciennes. A la vente de deux éditions du Journal de Valenciennes et dans la Gazette de Valenciennes (journal quotidien).

**AVERTISSEMENTS METÉOROLOGIQUE.**

Paris, 4 novembre 1 h. soir. — Hauteur du baromètre: Barrez 710, Boulogne, Paris, Lorient 721. Le baromètre commande à monter. Probable: vent d'ouest Nord-Ouest et Nord-Est; Temps brumeux.

Situation à Lille, 4 novembre 1879. — Baromètre: hausse de 1 cent. 1/2. Beau fixe. Temps couvert. Vent N.-O. Thermomètre: à h. matin plus 9 5/10; 10 h., plus 10 0/10; midi, plus 10 5/10; soir, plus 10 9/10.

**KERMESSES de l'arrondissement de Lille.**

Dimanche 9 novembre. — Annœullin. — Ghemy. — Feslin. — Gondrecourt. — Louvil. — Provins. — Willèmes.

**LA RENTE FONCIERE.**

Parisienne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25 MILLIONS DE FRANCS.

Statuts déposés chez M. PRUDHOMME, notaire à Paris.

Siége social provisoire: 7, rue Chanchat à Paris.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Président: M. le baron HAUSMANN, G. 1<sup>er</sup>, député ancien, Préfet de la Seine.

MM. de BELLONNET, \*, ancien ministre plénipotentiaire;

BOURDAIS, O. \*, vice-président de la Société des ingénieurs civils, architecte;

Camille DOLLFUS, O. \*, ancien député;

MARTENOT, sénateur, président de la Caisse générale de co-assurances et de Réassurance, et nommé de MOLINAÏRI, membre correspondant de l'Institut;

VERNETTE, \*, ancien préfet, administrateur de la Compagnie du chemin de fer de Bône à Guelma;

WEBROUCK, président du Conseil d'administration de la Banque Parisienne.

**SOUSCRIPTION.**

à 100,000 actions nouvelles de 500 fr.

Prix d'émission: 625 francs.

25 francs en souscrivant;

100 — à la répartition;

125 — le 15 janvier 1880 contre un quart;

remise d'un titre définitif libéré d'un quart.

Les 125 francs formant le second quart seront exigibles le 15 avril 1880. — Après ce versement, l'Assemblée générale sera appelée à autoriser la conversion des actions nominatives en actions au porteur.

Les 500 francs restants à verser seront appelés, s'il y a lieu, par décision du Conseil.

Les 125 francs par action de souscrivant, et les 500 francs restants à verser, seront payés par acomptes de 125 francs par trimestre, à partir du 15 janvier 1880, et ce jusqu'à extinction de la souscription.

Les actions seront libérées de plein droit, par le versement de 125 francs par trimestre, à partir du 15 janvier 1880, et ce jusqu'à extinction de la souscription.

Les actions seront libérées de plein droit, par le versement de 125 francs par trimestre, à partir du 15 janvier 1880, et ce jusqu'à extinction de la souscription.

**GRAND HOTEL DE LA BIÈRE.**

Paris.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

**GRAND HOTEL DE LA BIÈRE.**

Paris.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

**LA RENTE FONCIERE.**

Parisienne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25 MILLIONS DE FRANCS.

Statuts déposés chez M. PRUDHOMME, notaire à Paris.

Siége social provisoire: 7, rue Chanchat à Paris.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Président: M. le baron HAUSMANN, G. 1<sup>er</sup>, député ancien, Préfet de la Seine.

MM. de BELLONNET, \*, ancien ministre plénipotentiaire;

BOURDAIS, O. \*, vice-président de la Société des ingénieurs civils, architecte;

Camille DOLLFUS, O. \*, ancien député;

MARTENOT, sénateur, président de la Caisse générale de co-assurances et de Réassurance, et nommé de MOLINAÏRI, membre correspondant de l'Institut;

VERNETTE, \*, ancien préfet, administrateur de la Compagnie du chemin de fer de Bône à Guelma;

WEBROUCK, président du Conseil d'administration de la Banque Parisienne.

**SOUSCRIPTION.**

à 100,000 actions nouvelles de 500 fr.

Prix d'émission: 625 francs.

25 francs en souscrivant;

100 — à la répartition;

125 — le 15 janvier 1880 contre un quart;

remise d'un titre définitif libéré d'un quart.

Les 125 francs formant le second quart seront exigibles le 15 avril 1880. — Après ce versement, l'Assemblée générale sera appelée à autoriser la conversion des actions nominatives en actions au porteur.

Les 500 francs restants à verser seront appelés, s'il y a lieu, par décision du Conseil.

Les 125 francs par action de souscrivant, et les 500 francs restants à verser, seront payés par acomptes de 125 francs par trimestre, à partir du 15 janvier 1880, et ce jusqu'à extinction de la souscription.

Les actions seront libérées de plein droit, par le versement de 125 francs par trimestre, à partir du 15 janvier 1880, et ce jusqu'à extinction de la souscription.

Les actions seront libérées de plein droit, par le versement de 125 francs par trimestre, à partir du 15 janvier 1880, et ce jusqu'à extinction de la souscription.

**GRAND HOTEL DE LA BIÈRE.**

Paris.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

**GRAND HOTEL DE LA BIÈRE.**

Paris.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

**GRAND HOTEL DE LA BIÈRE.**

Paris.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

**GRAND HOTEL DE LA BIÈRE.**

Paris.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

Le Grand Hotel de la Bière, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 112, est un établissement de premier ordre, dont les services sont très-complets.

tennement, s'il en est besoin, à garantir aux actions une première distribution de dividendes. Les complications étant imminentes entre la Chine et le Japon, l'Allemagne a résolu de renforcer son escadre de l'Asie orientale afin de protéger les intérêts allemands.

**Italie.**

Rome, 3 novembre, soir.

Le Roi a signé hier les décrets nommant le duc d'Aoste, inspecteur général de l'armée et le général Louis Mezzacapo commandant du 7<sup>e</sup> corps d'armée, résidant à Rome.

À la suite d'une délibération du congrès catholique de Modène, le parti catholique a signé une pétition au Parlement demandant la liberté de l'enseignement.

**Turquie.**

Constantinople, 3 novembre.

Le ministre turc résolu d'exécuter promptement toutes les réformes jugées nécessaires par le gouvernement ottoman et à l'exécution desquelles il est tenu, sous les stipulations des traités.

L'escadre autrichienne est attendue à Salonique.

**Amérique.**

New-York, 3 novembre.

Demain, fête par suite de l'élection de l'Etat de New-York.

Des avis de Panama, en date du 23 octobre, portent que tous les canonniers de l'Albatraz anglais de étrangers, pour la plupart Anglais ou Français, ont été autorisés à la souscription a été ouverte à Lima dans le but de remplacer l'Albatraz.

Une commission péruvienne est partie pour l'Europe afin d'acheter un autre cuirassé.

**SOUSCRIPTION PUBLIQUE.**

Le Mercredi 12 Octobre 1879.

À la Rente Foncière, 7, rue Chanchat, aux caisses de la Banque Parisienne, chargés des services de fonds et de titres de la Société.

**AU CREDIT FONCIER DE**